

**REUNION D'URGENCE ET CONFIDENTIELLE DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'IPPF  
Mardi 4 août 2020 (réunion virtuelle)  
PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE**

<b>Administrateur-riche-s présent-e-s</b>	<b>Participants</b>
Isaac Adewole	Varun Anand, Directeur, Division Finance & Technologie
Abhina Aher	Mina Barling, Directrice, Relations extérieures
Rosa Ayong-Tchonang	Elizabeth Bennour, DR par intérim, Région du Monde arabe
Ulukbek Batyrgaliev	Alvaro Bermejo, Directeur-Général
Bience Gawanas	Snjezana Bokulic, Directrice, Division Performance
Kate Gilmore – Présidente	Mariama Daramy-Lewis, Directrice, Division Personnel, Organisation & Culture
Surakshya Giri	Tomoko Fukuda, DR, ESEAOR
Josephine Obel	Caroline Hickson, DR, Réseau européen
Jacob Mutambo	Mme Manuelle Hurwitz, Directrice, Division des programmes
Donya Nasser	Sonal Mehta, DR, Région Asie du Sud
Elizabeth Schaffer	Marie-Evelyne Petrus-Barry, Directrice régionale, Région Afrique
	M Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance et Accréditation
<b>Excuses</b>	Aileen McColgan, Conseil juridique
Aurélia Nguyen	Caroline Dickinson, Secrétaire de réunion

**Bienvenue**

Kate Gilmore, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette réunion d'urgence du Conseil d'administration de l'IPPF. L'excuse pour absence d'Aurélia Nguyen est notée. Le Conseil note qu'Adriana Mendoza Bautista et Deika Nieto Villar ont démissionné de leurs fonctions d'administratrices/membres du Conseil d'administration.

## **1.1 Politiques de l'IPPF concernant la Confidentialité, les Conflits d'intérêts et la Récusation**

Achille Togbeto, Directeur, Gouvernance et Accréditation, renvoie les membres du Conseil aux politiques de l'IPPF relatives au Code de conduite, y compris celles concernant les Conflits d'intérêts et la Confidentialité. Il est noté qu'il est demandé à tous les administrateur-riche-s de signer le Code de conduite.

Le Conseil est avisé que Kobe Smith est en situation de conflit étant donné qu'il est membre d'une AM qui a décidé de démissionner de l'IPPF. Kobe Smith se retire alors de la réunion.

La Présidente réitère le principe et la nécessité de confidentialité en ce qui concerne les discussions du Conseil. Il est demandé aux membres restants du Conseil si elles et ils ont des conflits d'intérêt à déclarer.

Donya Nasser demande à ce que son statut soit clarifié pour cette réunion. Il lui est répondu qu'étant donné qu'elle est membre d'une AM qui n'a pas démissionné elle a le droit de participer à cette réunion.

*[note d'après-réunion : il fut ensuite établi que Donya Nasser et Kobe Smith, tous deux membres du Conseil d'IPPF/WHR Board, auraient dus être récusés de la réunion sur cette base, car il y avait là conflit d'intérêt.]*

Il est ensuite noté que les motifs justifiant l'interdiction à des particuliers de siéger en tant que membres du Conseil seront précisés et que des mesures seront prises en conséquence.

## **1.2 Contexte des négociations IPPF-WHR**

La Présidente rappelle au Conseil que lors de la réunion précédente, elle avait présenté un compte rendu verbal des négociations en cours avec WHR sur le nouvel accord-cadre devant guider les relations de travail entre le Secrétariat central et WHR. À ce stade, trois réunions avaient eu lieu et l'équipe de négociation du Conseil pensait que les discussions se déroulaient positivement et que les négociations progressaient dans le bon sens. La Présidente se doit maintenant d'informer le CA qu'il s'agissait d'une lecture erronée de la situation. Lors de la quatrième réunion, le 31 juillet, l'équipe de négociation de WHR annonçait en effet que le Conseil de WHR avait décidé de se retirer de l'IPPF.

Bience Gawanas et Surakshya Giri, membres de l'équipe de négociation du CA, assurent le Conseil qu'elles se sont présentées à la réunion en étant prêtes à négocier de bonne foi, convaincues qu'elles étaient que la situation évoluait positivement. Cependant, le 31 juillet, il leur fut dit que le Conseil de WHR avait été influencé dans sa décision par des discussions qui avaient eu lieu lors de la réunion du Conseil d'administration de l'IPPF en juillet. Si tel est le cas, il y a eu violation manifeste de confidentialité. Il fut alors précisé clairement à WHR que la démission de la Région devait être présentée au Conseil d'administration de l'IPPF, et non à l'équipe de négociation.

À la suite de cette réunion, la Présidente recevait une lettre, datée du 31 juillet, de la part de 19 associations membres (AM) de WHR, informant le Conseil (CA) de leur décision de démissionner de l'IPPF. En réponse, la Présidente et le DG écrivaient une lettre conjointe à ces AM, exprimant la consternation et le regret de l'IPPF face à cette décision, précisant les faits concernant le financement des pays à revenu élevé et l'engagement de l'IPPF à « ne laisser personne de côté », et insistant sur ce que l'IPPF était ouverte au dialogue et qu'elle accueillerait de nouveau ces AM si elles étaient prêtes à de nouveau considérer leur affiliation à l'IPPF.

### **1.3. Mise à jour du Directeur-général**

Le DG informe le CA qu'IPPF/WHR a invoqué les raisons suivantes pour justifier sa décision de se séparer de l'IPPF.

- WHR prétend que l'IPPF a refusé de signer un projet de proposition d'accord-cadre, qui, selon elle, reflétait le statu quo. Ceci n'est absolument pas le cas. Était incluse dans le projet d'accord-cadre une double exigence selon laquelle, d'une part, seul-e-s les représentant-e-s de WHR devaient être en mesure de communiquer avec les gouvernements nord-américains et/ou les fondations états-uniennes au nom de l'IPPF, et d'autre part, seule WHR pourrait canaliser les fonds vers d'autres parties de l'IPPF. Le Secrétariat central de l'IPPF ne pouvait en aucun cas accepter cela.
- WHR voulait conserver la possibilité de financer les pays à revenu élevé au sein de WHR sur les fonds de base non restreints du Flux 1. La politique actuelle de l'IPPF rend cela impossible. L'IPPF proposait un financement alternatif par le biais d'un flux différent, ce qui aurait permis de diriger l'argent de donateurs permettant aux financements d'aller vers ces pays à revenu élevé.
- WHR a cité des différences philosophiques étant donné qu'elle ne « laisserait personne de côté » en ce qui concerne sa volonté de vouloir financer les pays à revenu élevé. Le DG a expliqué les contraintes juridiques dans lesquelles l'IPPF fonctionne ainsi que la proposition de financer les pays à revenu élevé d'une autre façon.
- WHR prétend avoir compris que le CA, lors de sa réunion de juillet, aurait discuté d'un certain nombre de cas de protection qui pourraient mettre en danger la marque IPPF. C'est pour cette raison entre autres qu'elle souhaite se retirer rapidement de la Fédération tout en conservant cependant la marque IPPF.

Le Conseil est informé que WHR avait inclus une clause dans le projet d'accord-cadre stipulant que toutes les AM de la Fédération, ainsi que le Secrétariat, devaient accepter de communiquer avec les AM de WHR uniquement par l'intermédiaire du Bureau régional [de WHR] et que les membres du personnel du Secrétariat – autres que ceux de WHR - ne

devaient communiquer que par l'intermédiaire de la Directrice régionale de WHR. Ceci est incompatible avec le modèle de la Fédération et n'est aucunement exécutoire.

La Présidente ajoute que WHR souhaitait avancer rapidement, et qu'elle et le DG lui avaient demandé de quelque peu ralentir le processus afin que le Conseil d'administration de l'IPPF puisse se réunir, discuter de la situation, et tenter de trouver une sortie de crise. WHR s'était alors engagée à offrir une pause jusqu'au lundi 3 août. Il lui avait été demandé de ne pas communiquer avec aucune organisation externe que ce soit tant qu'un accord sur un message commun n'ait été trouvé. Cependant, ayant convenu de l'importance d'un tel accord, WHR enfreignait celui-ci dès lundi matin. La Présidente souligne qu'il s'agit bien d'une séparation planifiée et voulue par WHR qui n'est en aucun cas le résultat d'un échec des négociations.

Le Conseil exprime sa préoccupation devant le fait qu'une telle séparation intervienne à ce moment critique de l'histoire de l'IPPF et à un moment où les problèmes de santé et de droits sexuels et reproductifs sont si importants.

Un membre du Conseil demande pourquoi certaines AM de la région ont décidé de ne pas démissionner. Le DG informe le CA que la majorité des AM des pays à revenu élevé n'ont pas démissionné. La région WHR avait demandé à toutes ses AM de signer un accord de confidentialité et de non-divulgaration (NDA), mais nombre des AM anglophones ne l'ont pas signé, les retours d'information indiquant que celles-ci estimaient qu'il y avait trop de précipitation. Elles avaient demandé à parler à la Présidente et au DG.

## **2. Retrait de WHR – calendrier et prochaines étapes**

Les membres du Conseil demandent si l'IPPF peut accepter les démissions en masse des AM, d'autant plus que la lettre envoyée par ces AM démissionnaires n'a pas été signée. Le DG confirme qu'elles ne peuvent pas démissionner en masse car elles ne se sont pas devenues membres de l'IPPF en masse. Toute AM doit donner un préavis de six mois de son intention de démissionner de l'IPPF, et il doit s'agir d'une décision institutionnelle prise par l'instance de gouvernance de l'AM. Les AM sont en train de suivre ce processus le plus rapidement possible et le DG a reçu jusqu'à présent près de 14 lettres. Cependant, ces lettres n'ont pas été signées par les instances des AM et il n'est pas clair que celles-ci aient pu se réunir. Les AM auront la possibilité de changer d'avis au cours de la période de six mois. Le DG et la Présidente auront l'occasion de parler aux AM lors d'un webinaire plus tard cette semaine.

Compte tenu du délai de six mois pour acter leur retrait, le DG précise que l'équipe de direction a accepté de continuer à financer les AM démissionnaires, conformément au budget approuvé, pour le reste de l'exercice 2020, à condition que ces AM puissent garantir de fournir les rapports requis directement au Bureau central à la fin de la période de financement.

Le Bureau régional de WHR a également demandé de mettre fin à ses relations avec l'IPPF dans un délai de six mois. Cependant, l'équipe de direction de l'IPPF est d'avis que la confiance requise pour une relation de travail est désormais rompue, et il est proposé que le 1<sup>er</sup> Septembre, date du lancement de la structure du Secrétariat unifié, soit également la date effective de la séparation du Bureau Régional de la Région de l'Hémisphère occidental.

Le DG souligne que l'IPPF souhaite affirmer clairement qu'elle continue de se soucier des besoins de la région et qu'elle continuera d'investir dans la région par l'intermédiaire de partenaires souhaitant faire partie de l'IPPF. Il est proposé que ces derniers soient soutenus par le biais d'une nouvelle plateforme du Secrétariat qui sera prochainement mise en place dans les Amériques. L'équipe de direction a envisagé différentes options quant à la manière de reconstituer le soutien à ces AM qui sont demeurées membres de l'IPPF et aux nouveaux partenaires dans la région, et elle recommande au Conseil d'ouvrir un Bureau régional dans l'un des pays d'Amérique du Sud avec une AM partenaire solide.

**3. Communication du processus de retrait**

En ce qui concerne la communication du processus de retrait, le Directeur général informe le Conseil que toutes les AM, le personnel du Secrétariat et les donateurs ont été informés et qu'une réunion avec les donateurs a été convoquée pour demain. Deux webinaires sont prévus jeudi pour avoir des discussions avec les AM. L'équipe de communication a également préparé des communiqués de presse si nécessaire, dont une qui sera téléchargée sur le site Web de l'IPPF.

**4. La voie à suivre, dont la protection des fonds et des investissements dans la région et la reconstitution du Secrétariat**

Le Conseil examine un projet de résolution qui tient compte de la majorité des propositions suggérées par le DG.

Un membre du Conseil demande des éclaircissements sur la poursuite en 2020 des financements des AM démissionnaires, compte tenu de l'érosion de confiance induite par ces récents événements. Le DG répond que l'IPPF doit être cohérente avec sa politique et continuer de financer ces AM pendant les six prochains mois. Le DG ajoute que le Bureau régional de WHR a constitué des réserves importantes pendant ses années en tant que Région de l'IPPF et qu'elle a été en mesure de s'engager à continuer de fournir des fonds de base non restreints aux AM démissionnaires pendant au moins trois ans.

En ce qui concerne la réaction des donateurs à cette nouvelle, le DG indique que la réponse à ce jour est à la fois une expression de consternation et de soutien à l'IPPF. Le DG sera en mesure de fournir plus d'informations après la réunion avec les donateurs demain.

Les membres du Conseil se disent préoccupés par le fait que les AM et les administrateur-riche-s qui ont démissionné ont fait état de préoccupations en matière de transparence, d'intégrité et de protection, et ils/elles souhaitent

insister sur l'engagement de l'IPPF à respecter les normes les plus élevées de transparence, d'intégrité et de protection. Il est convenu de réitérer ce point dans la résolution en cours de discussion.

Les membres du Conseil ont également été consternés d'apprendre qu'il pouvait y avoir eu une violation de confidentialité eu égard aux discussions qui avaient eu lieu lors de la réunion précédente du CA. La Présidente informe le Conseil qu'elle portera cette question auprès du Comité des nominations et de la gouvernance.

Le Conseil se félicite de la proposition de former un sous-groupe du Conseil d'administration afin de travailler étroitement avec le DG pour aider l'organisation à traverser cette crise. La Présidente informe le CA qu'elle enverra demain un appel à manifestation d'intérêts aux membres du Conseil, tout en priant celles et ceux qui se manifesteront de prendre en compte l'engagement en termes de temps que cela impliquera.

Le Conseil note qu'Adriana Mendoza Bautista et Deika Nieto Villar ont démissionné de leurs fonctions d'administratrices/membres du Conseil d'administration. La Présidente informe le CA que le CNG va entamer le processus de recrutement de leurs remplaçantes. La Présidente va leur écrire individuellement afin d'entériner leurs démissions et les remercier de leurs services.

Il est noté que la démission de Deika Nieto Villar a créé une vacance à la présidence du Comité des membres. Un appel à manifestation d'intérêts sera lancé auprès des administrateur-riche-s puis considéré de concert avec le CNG, tout en tenant compte des compétences des autres membres du CM.

Il est noté que la question des conflits d'intérêts des administrateur-riche-s sera examinée.

Le Conseil, lors de sa réunion du 4 août 2020, **a adopté** par consensus la résolution suivante :

### **Préambule**

*Lors d'une réunion d'urgence, le 4 août 2020, le Conseil d'administration de l'IPPF a examiné la lettre émanant de 19 associations membres de la région de l'Hémisphère occidental notifiant leur intention de se retirer de l'IPPF et la lettre de l'entité juridique de la région de l'Hémisphère occidental (Western Hemisphere Region Inc) de pareillement se retirer de l'IPPF. Le Conseil a examiné, d'une part, l'impact de ces décisions sur celles et ceux qui bénéficient des services et des efforts de plaidoyer de ces 19 associations membres et, d'autre part, l'abus de confiance subséquent dans la relation créé par ces décisions. Le Conseil a également examiné l'impact de cette décision sur les opérations et la réputation de l'IPPF dans le monde et la nécessité de veiller à la protection de l'IPPF. Le Conseil a en outre affirmé son engagement sans faille à répondre aux besoins urgents en matière de SDRS dans les*

*Amériques ainsi que l'engagement pareillement sans faille de la Fédération à ne laisser personne de côté.*

### **Résolution**

*Sur la base de ce qui précède, le Conseil d'administration de l'IPPF décide de :*

- 1) Créer un sous-groupe du Conseil d'administration avec pour mandat de travailler en étroite collaboration avec le Directeur général pour aider l'organisation à traverser cette crise et pour concevoir et prendre des mesures visant à reconstruire la présence et la contribution [de la Fédération] dans la région actuellement appelée WHR.*
- 2) Mandater le Directeur général et autres parties prenantes concernées afin qu'il et elles prennent les mesures nécessaires visant à mettre un terme à la relation avec l'IPPF / WHR (Bureau régional) à compter du 1<sup>er</sup> septembre [2020]. À partir de cette date, ni le personnel du Bureau régional, ni les membres du Conseil de WHR ne seront autorisés à représenter les intérêts ou les préoccupations de l'IPPF.*
- 3) Charger le Bureau central de l'IPPF de poursuivre les versements aux 19 associations membres concernées pour 2020, ainsi qu'il avait été convenu, à condition que soit garanti à la fin de cette période un reporting adéquat à l'intention de l'IPPF.*
- 4) Préserver l'investissement prévu pour 2021 dans la région de l'Hémisphère occidental - conformément aux CGP récemment approuvés - en vue de maintenir les subventions de base existantes aux AM restantes de la région et d'investir dans des ONG de pointe désireuses et à même de s'associer avec la Fédération.*
- 5) Donner instruction au Bureau central de l'IPPF d'agir en conformité avec son mandat afin de veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour protéger la propriété intellectuelle et la marque de la Fédération en s'assurant que toutes les mesures nécessaires soient prises pour éviter une infraction de principes qui créerait une confusion de marque (plagiat) aux yeux des parties prenantes externes.*
- 6) Demander au Comité des nominations et de la gouvernance de lancer le processus de recrutement de nouveaux-elles administrateur-riche-s pour remplacer celles et ceux qui ont décidé de se retirer du Conseil.*
- 7) Enregistrer son profond désaccord, en raison des erreurs et des déformations de faits dans ce qui forme les bases de la décision du Bureau régional de WHR et de celles des 19 AM de se retirer de la Fédération, et souligner sa profonde déception quant à la manière dont ces décisions ont été prises et appliquées.*

- 8) *Réitérer son engagement à faire tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer que personne, où que ce soit, ne soit laissé-e pour compte ou autrement exclu-e de l'accès à la jouissance et à la protection de ses SDSR.*
- 9) *Réitérer son engagement à respecter les normes les plus élevées de transparence, d'intégrité et de protection dans toutes les opérations de l'IPPF.*

**Clôture de la réunion**

La Présidente remercie le DG et les membres de l'équipe de direction pour leur soutien au Conseil et leur demande de transmettre la reconnaissance du Conseil à leurs collègues. Les membres du Conseil sont remerciés de leur participation à cette réunion d'urgence. Les interprètes, les techniciens et le personnel de soutien sont également remerciés pour avoir facilité cette réunion.